

Football D1:
Les résultats
de la 13e
journée

P9

Les réformes au P5
cœur de la session
extraordinaire du
conseil des ministres
de la CEDEAO tenue
ce week end à Lomé

Littérature :

Tous coupables dans
« L'autre coupable »
de Jonas A. Daou P10



LE

LIBERAL

Hebdomadaire Togolais d'Information, d'Analyse et d'Opinion

N° 0326 du Lundi 22 Janvier 2018 - 250 F CFA / Etranger 1€

Editorial

Vers la fin des coalitions sacrées

Les périodes de crise politique sont parfois propices aux rapprochements même les plus inattendus. L'opposition togolaise a le secret des unions de façade et alliances parfois contre nature. L'hypocrisie a de l'avenir aussi longtemps que les hommes politiques existeront ici-bas. Qui aurait cru à un rapprochement entre l'ANC de Jean Pierre FABRE et le CAR de Me Yaovi Agboyibo?

Les moins amnésiques pourraient se souvenir de cette phrase célèbre prononcée en 2015 par Isabelle AMEGANVI à savoir : « Nous combattons le CAR au même titre que le RPT-UNIR » A la faveur de la crise politique né le 19 août 2017 le disciple rebelle Me APEVON a accepté partager le même canapé avec son ancien mentor Me AGBOYIBO voué aux gémonies il y a seulement quelques mois.

Du COD à la coalition des 14 partis politiques en passant par le COD 2, le FRAC, le CST, ou encore le CAP 2015, l'histoire de la vie politique togolaise ressemble depuis les années 90 à un vaste cimetière des unions et coalitions sacrées de l'opposition. Elles naissent généralement dans l'euphorie, mais elles vivent juste le temps d'une rose au grand désarroi des militants qui à chaque fois se laissent prendre au jeu.

Depuis des années les coalitions sacrées souffrent des mêmes cancers : le choc des ambitions personnelles. Depuis le 19 août c'est l'union sacrée entre 14 partis politiques regroupés en coalition. Même si du bout des lèvres ils semblent accorder leur violon sur tout, les agendas des uns et des autres bien que dissimulés sautent aux yeux. Chacun fait son petit numéro en attendant d'abattre ses cartes au grand jour. Bientôt les échéances électorales et ce sera le clap de fin pour une coalition hétéroclite qui a pourtant fait rêver les plus incrédules.

Le Directeur de Publication

Mortelles nos routes !



Les motos, à l'origine
de 60% de décès par
accidents au TOGO P3

Affaire des incendies des marchés

Dans l'attente d'un
procès, à quand la
levée de l'immunité
parlementaire des
députés inculpés ? P4

Les rencontres UNIES se poursuivent

Le MJU était
face aux OSC



P4

MICRO à l'envers Les confrères se prononcent sur un sujet d'actualité

Alors qu'une date a été annoncée pour le dialogue, la coalition des 14 partis continue d'appeler ses militants à des manifestations de rue. Comprenez-vous cette attitude de la coalition des 14 partis. A-t-elle besoin de manifester encore selon vous ? Des confrères se prononcent.

Abassa ISSAKA, DP LE MAGNAN LIBERE



La coalition a-t-elle besoin de continuer les marches je crois que non parce que ces marches commencent par montrer leurs limites si depuis le 19 août ça commencé, aujourd'hui nous sommes à six mois s'il faut continuer par faire sortir les gens sans avoir engagé une autre stratégie c'est-à-dire aller au dialogue je pense que n'est plus la peine de continuer. Je préfère qu'ils aillent au dialogue et si leurs préoccupations ne sont pas prises en compte ils pourraient revenir aux manifestations. Sans avoir engagé le dialogue on continue par mettre les gens dans la rue je ne pense pas que c'est une bonne chose. Ces manifestations sont d'ailleurs devenues des carnivals les gens sortent pour marcher sans savoir pourquoi ils marchent. Le retour à la constitution de 1992 est une utopie.

Chasser Faure Gnassingbé du pouvoir par la rue est une incongruité. Faure Gnassingbé est élu et doit terminer son mandat en cours. Si les marches continuent on risque de tomber dans les mêmes travers que l'ANC entre 2010 et 2015. Je pense que ce n'est plus la peine de continuer les marches.

Césaire MAGAMANA, Journaliste TV2

Aujourd'hui il est inacceptable qu'on puisse avoir encore des marches du moment où du côté du gouvernement la volonté est manifeste cela est traduit dans les faits par cet avant-projet contenant en substances les revendications de l'opposition. L'opposition a aujourd'hui l'opportunité de corriger ses erreurs du passé.



Ce qui est clair c'est que les marches paralysent l'économie nationale, quand on prend simplement les secteurs d'activités clés on se rend simplement compte que tout tourne au ralenti. Une opposition qui piétine le processus du dialogue, qui se cherche par des visites dans la sous-région, des visites inopportunes même si on parle aujourd'hui de la question de médiation, des préalables, c'est du temps perdu.

Il va falloir que l'opposition togolaise soit pour une fois objective et savoir qu'elle a un rendez-vous avec l'histoire il va falloir traduire cela dans les faits.

Cyrile SABLASSOU, Journaliste Vox Populi



Je pense que si aujourd'hui l'opposition togolaise veut brandir encore la menace de la rue pour trouver une issue à cette crise, elle se trompe. Cette opposition n'a plus le monopole de la rue, le parti au pouvoir a fait aussi une démonstration populaire à Tsévié et dans plusieurs villes du pays LE 13 janvier dernier.

La coalition doit quitter la rue, s'asseoir autour d'une table ensemble avec le parti au pouvoir pour un dialogue sincère. La date du dialogue est connue on parle du

23 au 26 janvier si la coalition a vraiment à cœur les préoccupations des togolais qu'elle quitte la rue pour donner la chance au dialogue.■

Pharmacies de garde à Lomé
Semaine du 22/01/2018 au

JEANNE d'ARC	Près de Marox-Renault-Star	22 22 08 01
BON PASTEUR	38, Av. Libération	22 21 13 67
OCEANE	Rue OCAM	22 22 62 77
PORT	Face Hôtel Sarakawa	22 27 61 88
ECLAIR	BèAhligo, près du Marché	22 22 75 11
ADJOLOLO	58, Rue Franz joseph STRAUSS	22 21 05 13
MAIRIE	Face Mairie	22 21 26 39
GBOSSIME	Face Marché Gbossimé	22 22 50 50
SOURCE DE VIE	Face Collège Protestant	22 22 45 71
St PAUL	Bd. Jean Paul II	22 22 46 72
FOREVER	TokoinForever, Face Garage Central Administratif	22 26 11 77
HEDZRANAWÉ	Marché HEDZRANAWÉ	22 26 49 61
NOTRE DAME	Sise au 578 rueassiyé derrière le marché d'Hedzranawoe, en face de la piscine Atlantide	22 42 74 04
KOUESSAN	En face du stade de Kegué	23 20 04 57
FIDELIA	Bè-Kpota, Route d'Attiégou, près de l'hôtel « LE REFERENTIEL »	22 71 95 95
SARAH	Près du centre de santé d'Adakpamé	22 27 09 25
BETHEL	Rte d'Adidogomé	22 25 23 70
DES ECOLES	Face Lycée Technique Adidogomé et près du CEG, Route de Kpalimé	22 51 75 75
HOSANNA	Carrefour Sagbado-Adidogomé. Axe Sémekonawo	22 51 50 49
JAHNAP	A côté de l'EPP Gakli, Djidjolé-Gakli, immeubleFavo	22 51 22 86
SOLIDARITE	Rue Avédjivakpossito – Près de la Station Total Totsi	22 50 37 07
ENOULI	Station d'Agbalepedogan	22 25 90 68
ORCHIDEE	LEO 2000	22 47 42 87
APOLLON	Face complexe scolaire Makafui – Non loin du carrefour des hirondelles – Avédji	22 31 01 07
LA GRÂCE	Près de l'Auberge Sahara avant la Station SUN AGIP Agoè	22 25 91 65
TAKOE	Avant la station CAP ESSO de Zongo (côté opposé)	22 34 03 42
VITAS	Située à AgoèAssiyé du côté ouest	22 25 63 43
SATIS	Près du C.E.G. Koshigan à agoè-logopé sur le Bd de la CEDEAO	22 50 30 55
HYGEA	Face Lycée publique de Baguida sur la route d'Afanoukope (Baguida)	22 27 36 36
LE DESTIN	A côté de l'Agence ECOBANK de Baguida	22 41 15 41

VISITEZ VOTRE SITE WEB

www.republiquetogolaise.com
Application mobile : Togo officiel

Google play App Store

Mortelles nos rues ! Les motos, à l'origine de 60% de décès par accidents au TOGO

Le Ministère de la sécurité et de la protection civile a présenté son rapport annuel de la situation de la sécurité routière et de la criminalité et fait le point sur l'opération entonnoir. Il ressort que le bilan sur les 12 mois de 2017 est sans appel et plus alarmant, de 2015 à 2017, le nombre de victimes d'accidents de la route est passé de 473 à 580.

Vendredi 20 janvier, le Ministère en charge de la protection civile et de la sécurité routière a rendu public son rapport annuel sur la sécurité routière dans notre pays. Le rapport qui couvre les deux semestres de l'année 2017 est en fait un bilan dressé sur la situation de la sécurité routière, la criminalité et l'opération entonnoir. Le bilan tel que dressé par les autorités sécuritaires est sans appel. La route continue de blesser et de tuer des milliers de togolais. Les criminels sont les compagnons de tous les jours des togolais. Le trafic illégal de carburant, la consommation de produits stupéfiants, la pénétration etc. sont entre autres les maux qui minent la quiétude du vécu des citoyens.

Le rapport a illustré des chiffres à dormir debout.

L'insécurité routière

Au second semestre de l'année 2017, les services de police et de gendarmerie ont enregistré au total 2622 cas d'accidents. Sur ce total, 265 personnes ont perdu leur vie et 3379 cas de blessés ont été enregistrés. Sur cette courte période de six mois, soit de juillet 2017 à décembre de la même année, c'est le mois de juillet qui enregistre le pic de morts par

accidents avec 62 morts sur 452 cas d'accidents. Suit le mois de décembre qui enregistre quant à lui 56 morts. Du côté des blessés, Décembre occupe le premier rang avec 642 blessés sur 455 accidents recensés.

Le premier semestre de l'année 2017 a été moins clément. De janvier à juin 2017, il ressort que 386 personnes ont trouvé la mort sur un total de 2900 cas d'accidents dont les blessés se font compter à 5331.

De ces chiffres, il convient de déduire que la tendance des accidents de la circulation routière et ferroviaire est à la baisse au second semestre 2017. En faisant par la suite une analyse comparative des cas d'accidents, de blessés et de morts il ressort que les six premiers mois de l'année 2017 ont été plus fatals aux togolais que les six autres mois.

Comparativement au second semestre de l'année 2016, celui de 2017 a enregistré plus de cas d'accidents avec moins de morts d'hommes. On note également que sur 5008 engins impliqués dans les accidents, plus d'un engin sur deux sont des cyclomoteurs (surtout les motos), 32%, des véhicules légers, près de 5% pour les poids lourds et seulement 0.04% des

accidents sont causés par les trains.

Les principales causes des accidents routiers

Dans le bilan, on peut lire que les motos ont été à l'origine de la mort de 161 personnes soit un taux global d'un peu plus de 60% des victimes. Les voitures légères ont provoqué la mort de 62 autres personnes contre 41 pour les poids lourds et une seule mort par voie ferroviaire.

Le Ministère en charge de la sécurité relève que plusieurs facteurs sont contributeurs de tous ces accidents sur nos routes. Cinq raisons principales sont avancées à l'instar de l'excès de vitesse (633 cas d'accidents), du défaut de maîtrise du code de la route (330 cas d'accidents), des dépassements défectueux (188 cas d'accidents), du non respect des feux tricolores (141 cas d'accidents) et du refus de priorité qui a entraîné 125 cas d'accidents de la circulation.

Les voies les plus meurtrières

Le rapport révèle que sur toutes les routes que compte le Togo, cinq s'illustrent comme les plus dramatiques. La route nationale numéro 1 a, à elle seule fait 141 victimes entre juillet et décembre 2017. La voie Lomé - Kpalimé - Atakpamé a emporté 18 vies, 10 morts sur celle de Lomé - Aneho, 7 pour Tsévié - Tabligbo - Aného et 5 morts ont eu lieu sur la route Sokodé - Tchamba - Kamboli

La Préfecture d'Anié, championne en criminalité

Au second semestre 2017, la



Préfecture d'Anié a enregistré, selon le rapport, le plus grand nombre de braquages (7 cas au total) avec 2 morts d'hommes, 4 blessés, 4 motos volées, un présumé braqueur lynché et une somme 3462050 francs emportée. La Préfecture de Yoto suit avec 2 braquages, Tone 1 braquage suivi d'une tentative. Le rapport souligne notamment que plusieurs braquages sont le fait d'individus s'exprimant en langue peuhl sur des routes secondaires, très souvent les jours de marchés.

Cas de suicide

Lomé Commune et Kara enregistrent le plus grand nombre de suicides constaté avec 7 pour chacune des deux villes sur un total de 30 cas de suicide constatés sur toute l'étendue du territoire national. Le rapport ressort par ailleurs que 80 pourcents des cas de suicides recensés sont des victimes de sexe masculin et 20 pourcents sont des femmes.

Cas de foudroiement

La foudre a provoqué, toujours au second semestre 2017, la mort de 24 personnes constatées sur toute l'étendue du territoire national. Natangou2 dans la préfecture de Kpendjal a enregistré le nombre le plus élevé de cas de foudroiement avec 6 victimes recensées.

En cas d'orage, le Ministère de la sécurité en collaboration avec les services spécialisés recommandent entre autres

d'éviter les endroits dégagés comme un terrain de sport ou un champ, ne pas s'abriter sous un arbre surtout isolé, ne porter aucun objet métallique etc.

Sur la période de juillet à décembre 2017, 329055 litres de carburant illégaux ont été saisis dans le cadre de l'opération entonnoir. 103 voitures et 15 motos ont également été saisies alors que ce sont 18 personnes qui ont été déferées. De 2016 à 2017, il y'a eu une augmentation de 33.07% de carburant frelaté saisi.

Sur les deux semestres de l'année dernière, 580 personnes sont mortes par accidents de la circulation et 8624 autres en sont blessées. De 2015 à 2017, soit sur deux ans, le nombre de morts par accidents suit une tendance à la hausse. En 2015, 473 personnes ont perdu leur vie, 514 pour 2016 et 580 autres en 2017.

2092 kilos de drogues, 2354 kilos de médicaments illégaux et 7.80 kilos de psychotropes ont été récupérés.

Le bilan est négatif pour l'Etat togolais qui ne compte que 7 millions de personnes sur son territoire, d'où pour le ministre YarkDamhane en charge du département d'interpeller tout le monde, surtout les transporteurs à faire preuve de bon sens. Il invite la population à une meilleure collaboration avec les forces de l'ordre dans le contexte de la police de proximité. ■

PA



Affaire des incendies des marchés : Dans l'attente d'un procès, à quand la levée de l'immunité parlementaire des députés inculpés ?

Quand le procès dans les affaires des incendies des grands marchés de Lomé et de Kara ? C'est la question que beaucoup de Togolais continuent de se poser. Cinq ans après cet acte criminel qui a causé du tort aux commerçants et à l'économie togolaise. Et pourtant, on apprend de source judiciaire que le dossier est presque bouclé et tout serait apparemment fin prêt pour décollage du procès.

En mai 2016, le doyen des juges d'instruction avait transmis une ordonnance définitive de non-lieu partiel, de requalification à monsieur le procureur général près la cour d'appel de Lomé. Des ordonnances de non-lieu avaient été prononcées dans l'intérêt de certains détenus qui ont recouvré leur liberté. On attend alors l'ouverture du procès qui permettrait de fixer l'opinion sur ce qui s'est réellement passé et condamner les auteurs. Il est à retenir que des poids lourds

de l'opposition de surcroît députés à l'Assemblée nationale sont inculpés dans cette affaire criminelle. Selon la loi, ceux-ci ne pourraient faire face à la justice qu'après la levée de leur immunité parlementaire. C'est le cas par exemple de Jean-Pierre Fabre, le leader de l'Alliance Nationale pour le Changement (ANC). Le chef de file de l'opposition à l'issue des législatives de 2013, est inculpé de complicité de destruction volontaire par incendie ou explosifs et de regroupement de malfaiteurs. Il revient alors à Jean Pierre FABRE de demander une levée de son immunité parlementaire pour faire face à la justice.

Dans le cas contraire, le gouvernement pourrait également introduire à l'Assemblée nationale une demande de levée de l'immunité parlementaire du député Fabre afin de le mettre à la disposition de la justice. Depuis lors, ni le gouvernement, ni Jean Pierre n'a fait la démarche, ce qui



bloque la poursuite de la procédure. Voilà un des éléments qui bloque l'ouverture du procès dans cette affaire d'incendie des marchés de Kara et de Lomé en janvier 2013.

Si le leader de l'ANC prétend ne pas faire confiance en la justice togolaise, du côté du gouvernement, on est hésitant et frileux à appliquer la loi. Dans un climat politique tendu le gouvernement sans doute joue la carte de l'apaisement et redoute qu'on lui prête des intentions du genre il livre ses adversaires politiques à la justice. Dans ces conditions on se demande si le procès dans l'affaire des incendies tiendra un jour ?

En effet, dans la nuit du 9 au

orchestré. Dans la nuit du 11 au 12 janvier dans les conditions presque similaires à celles de Kara, le bâtiment principal du marché d'Adawlato partait en fumé. Dans la foulée le

marché de Gboto dans la préfecture de Yoto et deux établissements abritant les services du CIB-INTA à Atakpamé ont été également détruits par des incendies de même nature selon les enquêtes. Il faut souligner des tentatives de mettre à feu le marché d'Adidogomé, la centrale électrique de l'usine des phosphates de Kpémé dans la préfecture des Lacs.

Une enquête judiciaire avait été ouverte pour déterminer les causes, les circonstances et éventuellement les auteurs de ces incendies aux conséquences dramatiques pour le pays. 38 suspects avaient été inculpés à Lomé et cinq à Kara. Les premiers éléments de l'enquête avaient conduit les forces de sécurité au siège de l'ANC où des réunions se seraient tenues, réunion au cours desquelles des préparations spirituelles ont été faites et des rôles repartis à des groupes de jeunes constitués préalablement pour la perpétration des faits incriminés. Jean-Pierre FABRE inculpé dans cette affaire soutient n'avoir été mêlé en rien.

Cinq ans après beaucoup d'eau a coulé sous le pont. Les victimes ont été en partie dédommées le gouvernement s'apprête d'ailleurs à reconstruire les deux marchés. L'opposition elle réclame la libération des détenus dans cette affaire mais le procès dans cette affaire reste toujours un serpent de mer. ■

10 janvier 2013, les populations de KARA ont été réveillées dans leur profond sommeil par des flammes qui déchiraient les cieux de la ville, ce n'était pas des feux d'artifice de quelques fêtards qui prolongeaient la fête 9 jours après le début de la nouvelle année. Il s'agissait d'un incendie du grand marché de Kara situé au centre-ville. Malgré la réaction des sapeurs-pompiers les flammes ont balayé tout sur leur passage. Nul ne pouvait imaginer qu'il s'agissait d'un incendie d'origine criminel.

Il a fallu attendre 48 heures après pour conclure à un acte criminel savamment

Les rencontres UNIES se poursuivent :

Le MJU était face aux OSC

Comme annoncé, le Mouvement des Jeunes UNIR (MJU) poursuit son initiative baptisée rencontre UNIES. Après une première rencontre avec les jeunes, l'offensive se poursuit. Il y a quelques jours, le tapis rouge était déroulé aux organisations de la société civile. Il était question pour le bureau national de mieux faire connaissance et échanger sur les sujets d'intérêts communs qui concernent la jeunesse. Après une présentation du bureau et de chaque association, le



délégué national du MJU a, au nom de l'ensemble du mouvement, témoigné sa reconnaissance aux structures présentes et aux autres pour avoir continuellement été le porte-voix des idéaux du Président du Parti mais

aussi du Parti. Il les a ensuite félicités pour leur patriotisme et leur attachement à la paix et au développement. Le MJU a également rappelé sa constante disponibilité à poursuivre la concertation avec eux, afin de cheminer

ensemble sur le chemin de la préservation du bien-être des jeunes togolais.

Les responsables des structures se sont félicités de la tenue de cette rencontre qui est la bienvenue. Ils ont tenu à féliciter le bureau pour son élection et se sont dits ouverts à poursuivre la concertation mutuelle pour réussir leurs actions.

La réunion s'est tenue dans un climat de convivialité et de fraternité qui dénote de la volonté des acteurs à ouvrir un nouveau chapitre dans leurs relations. ■

La Rédaction

P. Fabrice

Les réformes au cœur de la session extraordinaire du conseil des ministres de la CEDEAO tenue ce week end à Lomé

Le week end dernier à Lomé a été marqué par la tenue de la session extraordinaire du conseil des ministres de la CEDEAO. Le projet de réformes au sein de l'institution était au cœur de cette session.

La session de Lomé devrait parachever l'œuvre des réformes entreprises depuis près d'une décennie. La réunion a concerné l'attribution des postes statutaires au sein des institutions de la



Ils s'agit d'adapter les règles de fonctionnement et pratiques comportementales de l'organisation sous régionale aux enjeux et exigences de l'heure.

C'est le ministre des affaires étrangères du Togo qui a souhaité la bienvenue à toutes les délégations arrivées dans la capitale

togolaise pour ce rendez-vous. « La réforme institutionnelle amorcée par notre institution commune est plus qu'une urgence et nécessité » a déclaré le ministre Robert Dussey avant d'ajouter qu'elle répond en effet aux exigences d'adaptation de l'institution aux règles modernes de

gouvernance ainsi qu'à l'impératif d'un usage à la fois rationnel et raisonnable des ressources de l'institution.

La capacité d'intégration régionale gagnera davantage en légitimité si les populations ont le sentiment qu'elles sont les premières destinataires des ressources de l'institution.

participants à Lomé devraient accorder leur violon pour mener des réflexions fécondes sur les règles d'attribution des postes statutaires afin de permettre aux institutions de la CEDEAO de s'inscrire dans une nouvelle dynamique d'efficacité et de pragmatisme.

communauté. Le plus dur a été fait en décembre dernier à Abuja, à travers le choix du nouveau Président de la Commission. La grande innovation est la réduction du nombre drastique de commissaires qui passe de 15 à 9. ■

La rédaction



Togotelecom

COMMUNIQUÉ

LE GROUPE TOGO TELECOM INFORME SON AIMABLE CLIENTELE QU'ELLE POURRA DESORMAIS PAYER SES FACTURES TELEPHONIQUES ET INTERNET VIA LE SERVICE T MONEY. POUR PAYER LES FACTURES VIA T MONEY, LE CLIENT A DEUX OPTIONS :

- 1- PAYEZ SA PROPRE FACTURE EN TAPANT LE CODE *145*6*3*2*1#**
- 2- PAYEZ LA FACTURE D'UN TIERS EN TAPANT LE CODE *145*6*3*2*2#**

POUR EFFECTUER L'OPERATION VIA T MONEY, LE CLIENT DOIT SE SERVIR DE SON NUMERO DE COMPTE DE FACTURATION INSCRIT DANS L'ANGLE SUPERIEUR DROIT DE LA FACTURE TELEPHONIQUE IMPRIMEE.

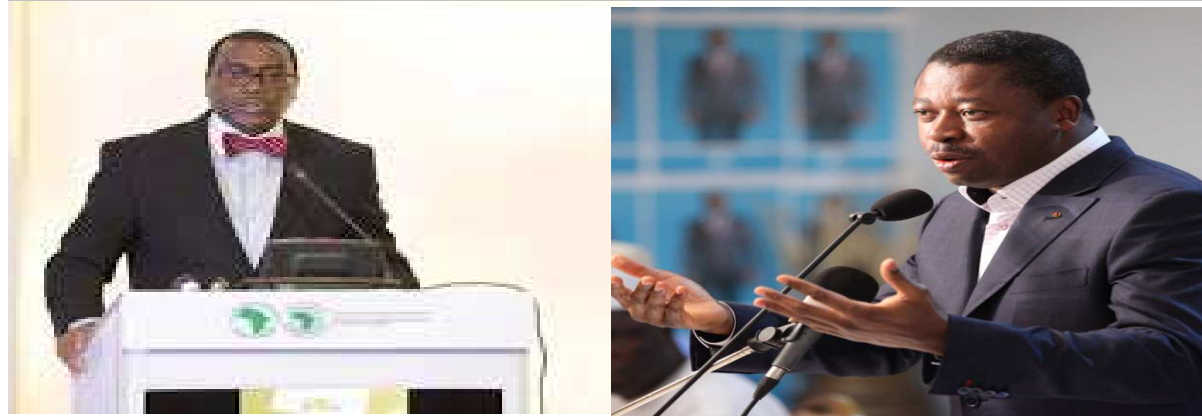
POUR TOUT RENSEIGNEMENT, APPELEZ LE 119 OU LE 22 00 01 19 !

TOGO TELECOM VOUS REMERCIE POUR VOTRE FIDÉLITÉ.

LA DIRECTION GÉNÉRALE

Échange entre Faure Gnassingbé et Akinwuni Adesina : La Banque Africaine de développement pour une agriculture commerciale au Togo

Deux jours après la publication du rapport annuel sur les perspectives économiques de l'Afrique par la Banque africaine de développement, son président Akinwuni Adesina a été reçu par Faure Gnassingbé. Au menu des échanges, il a été question de renforcer la coopération de la Banque avec l'État dans les domaines à fort créateurs de richesses comme l'agriculture dont le financement de la phase opérationnelle des agropôles sera assuré entre le Togo et son partenaire.



Le Chef de l'état a reçu vendredi 18 janvier dernier le président de la Banque Africaine de Développement (Bad). Le Nigérian Akinwuni Adesina s'est entretenu avec Faure Gnassingbé sur la coopération entre la banque et l'État togolais. Au menu des échanges, il a été question entre les deux personnalités de discuter de la stratégie de

développement du secteur agricole et du renforcement du partenariat entre la BAD et le Togo.

À l'échelle continentale, la banque soutient les pays dans la transformation de leurs agricultures afin de rendre plus compétitif et plus inclusif, la croissance dans le secteur agricole et plus

spécifiquement dans l'agroalimentaire. Au Togo, la Banque Africaine de Développement accompagne l'exécution de plusieurs projets.

Le projet phare sur lequel le gouvernement togolais s'investit depuis des années est celui relatif à la création d'agropôles. Couvrant la

période 2016-2030, le projet d'agropôles dont la phase pilote est en cours d'exécution sera lancé en ce premier trimestre 2017 va coûter près de 64 milliards de francs Cfa. Le projet a pour finalité d'accroître la productivité et la production végétales, le développement des infrastructures agricoles à l'échelle nationale et la facilitation de l'accès des producteurs au marché ainsi que l'appui à la transformation.

Le projet d'agropôles au Togo compte créer une véritable chaîne de valeur au sein de l'économie dans les années à venir avec à la clé, des milliers d'emplois. Le Ministère en charge de l'agriculture s'y est engagé avec notamment, le renforcement de la capacité entrepreneuriale des jeunes.

Pour le Chef de l'État, la diversification de l'économie est la clé pour résoudre les difficultés auxquelles font face le Togo. Pour lui, l'intérêt est donc de mettre plus

d'efforts en direction des secteurs à forte intensité de main d'œuvre à commencer par les zones rurales au sein desquelles résident plus de 70 pourcents de la population togolaise.

Le dernier rapport de la Banque Africaine de Développement sur les perspectives économiques des pays en Afrique n'a pas occulté les échanges entre les deux hommes.

Publié deux jours plutôt par la Banque, les estimations laissent présager de beaux jours de croissance de l'économie de notre pays. Mais Akinwuni Adesina n'a pas manqué d'interpeller le Chef de l'État et au-delà toute la classe politique togolaise sur le risque d'incertitude qui pèse sur le Togo dont les perspectives pourraient être revues à la baisse si les tensions politiques continuent d'animer la vie publique des citoyens togolais.

P.A

Perspectives de croissance économique pour le Togo : La Bad optimiste pour 2018 et 2019 et alerte sur le taux de pauvreté

Selon le rapport sur les perspectives de croissance pour le Togo publié par la Banque africaine de développement (Bad), notre pays verra en 2018 et 2019, une croissance acceptable de sa richesse. Les indicateurs de développement humain sont cependant alarmants sur le plan sanitaire ou de l'enseignement supérieur.

• La semaine dernière, à Abidjan la Banque africaine de développement (Bad), a publié un rapport sur les perspectives économiques des 54 pays africains. Ces prévisions donnent un coup de projecteur sur les grandes variables macroéconomiques de l'ensemble de ces États africains sur le court terme. Pour cette édition, le rapport a effectué une analyse exhaustive de l'état prévisionnel de l'économie africaine en 2018 et 2019. La banque a également présenté les évolutions récentes et les perspectives spécifiquement

pour chaque pays.

• Pour le compte de notre pays, le Togo, la Banque africaine de développement indique que l'économie du pays se portera globalement bien sur les deux années. Même si les anticipations conjoncturelles du pays sont partiellement optimistes, l'institution projette à 6%, la croissance économique du Togo en 2018. La production devrait s'améliorer encore plus une année plus tard. En 2019, la banque table sur 5.3% mais sous certaines conditions.

• L'institution continentale avance notamment que les bonnes perspectives de l'économie togolaise sur les deux prochaines années sont conditionnées par une bonne pluviométrie côté agricole et une accalmie des tensions sur le plan politique.

• Selon la banque, l'agriculture reste le pilier sur lequel repose notre économie. Elle emploie à elle seule, près de 70 pourcents de la population togolaise et contribue pour 30 pourcents, à la création de la valeur ajoutée. Elle occupe ainsi, une place de choix dans la

croissance économique togolaise. En 2017 selon la Banque africaine de développement, l'agriculture a contribué pour 1.7 points de pourcentage, à la croissance économique togolaise.

• Pour les deux prochaines années, l'institution souligne notamment que le secteur tertiaire devrait bénéficier de l'essor de l'économie bleue. Le port autonome de Lomé (Pal), grâce à l'installation d'équipements modernes de transbordement devrait booster la croissance dans le secteur tertiaire en 2018 et 2019.

• Depuis janvier 2017, date à laquelle le Togo a conclu un programme d'aide avec le Fonds monétaire

international, les finances publiques de l'État sont progressivement en assainissement. La première revue de l'institution de Breton Woods a ressorti par ailleurs que la plupart des critères quantitatifs sont atteints dans le cadre des réformes structurelles prévues entre l'institution et l'État togolais.

• Le partenariat entre le FMI et le Togo devrait permettre à ce dernier d'en finir avec les préfinancements, une pratique peu orthodoxe dans la gestion des finances publiques qui a entraîné le pays dans une dette abyssale de plus de 81% de son produit intérieur brut (Pib). Ainsi, en 2017, l'État togolais

Suite à la page 7

Perspectives de croissance économique pour le Togo : La Bad optimiste pour 2018 et 2019 et alerte sur le taux de pauvreté

Suite de la page 6

s'est engagé à réduire ses dépenses liées à l'investissement surtout dans les infrastructures routières. À 14 pourcents en 2018, les investissements publics devront connaître une baisse substantielle pour chuter jusqu'à 4.3 % une année plus tard.

•Par ce désengagement, le gouvernement actuel a pour objectif de mettre un terme à ces mécanismes de préfinancements note le rapport selon lequel l'investissement de l'État dans l'économie sera substitué par le secteur privé.

En 2015, les investissements privés s'élevaient à 52 % des investissements totaux pour se fixer à 60% en 2016. Pour 2018 et 2019, la banque africaine de développement table en effet sur un taux 62 et 64 % respectivement. La

quasi absence des investissements publics sera donc palier par le secteur privé dont la part du financement de l'activité économique grimpera de manière significative.

Mais les taux de croissance de 5 % et plus qu'enregistre l'État togolais depuis 2012 sont-ils inclusifs? Non, répond la Bad qui avance que la population togolaise ne tire encore les dividendes de cet essor. Plus de 50 pourcents, soit un togolais sur deux n'a pas accès à l'eau potable et à l'électricité. Plus alarmant encore, le taux de pauvreté est passé de 54 pourcents de la population En 2014 à 55.1 pourcents l'an dernier. Le Togo ne compte qu'un médecin pour 14500 habitants et la qualité des soins offerts est moindre.

Dans le domaine de l'éducation, la formation fournie par l'enseignement

supérieur ne répond ni aux besoins du marché du travail, ni aux problèmes de développement du pays déplore la banque.

Au Togo, la santé est handicapée, l'éducation et

l'enseignement supérieur en panne, plus de la moitié de la population vit sous le seuil de l'extrême pauvreté ce qui fait dire le Programme des nations unies pour le développement que le pays occupe la 162ième place

quand on tient compte de l'indice de développement humain dans la mesure où 51% de la population vit dans une pauvreté multidimensionnelle.

P.A

Perspectives Economiques en Afrique 2018



MUAJ TOGO
MUTUELLE DES ARTISTES
ET JOURNALISTES DU TOGO

LE «MOI» DE LA

mode

10^{ème} Edition

SPECIALE BRODERIE

Samedi 03 Février 2018 à 19h à OCEANIC

SIX CRÉATEURS

SUR UN MÊME

DÉFILÉ DE MODE AUTOUR

D'UN BUFFET 100% TOGOLAIS

PRESTATION D'ARTISTES

LE MOI DE LA MODE C'EST TOUS LES PREMIERS
SAMEDIS DU MOIS À OCEANIC

+228 93 45 97 13 / 97 41 27 06 / 90 05 42 02

f Lemoidelamode



ORA.COM



Mon Poulet



LA BIÈRE DE CHEZ NOUS



BARRAKUDA



KNTB



Economie & Développement



Zephyr



RTOGOREVEIL



FLAMBEAU



LIBERAL



NANA 95.5



KIOSQUE



BB

PLATS TOGOLAIS A PARTIR DE 500 FCFA

De notables changements au sein de la communauté universitaire : Du wifi pour soutenir la recherche, le restaurant de l'UL rénové

La communauté estudiantine peut avoir du sourire aux lèvres et se frotter les mains d'espoirs de lendemains meilleurs. Pour cause, de notables changements sont constatés au jour le jour sur le campus et les conditions de vie et d'études, de plus en plus améliorées. La dernière en date, la double inauguration du Wifi-Campus et du restaurant « Richman Logos », le jeudi dernier dans l'enceinte du restaurant situé dans la zone sud de l'Université de Lomé.

La cérémonie a été présidée par la ministre en charge de l'économie numérique Cina Lawson, en présence de ses homologues de l'enseignement supérieur Octave Nicoué Brhoom, ainsi que de l'environnement, André Jonhson, et d'un parterre de personnalités, sans oublier le corps enseignant et les étudiants, principaux bénéficiaires.

Pour le ministre de l'enseignement supérieur Octave Nicoué Brhoom, ces deux nouvelles réalisations

constituent un pas de plus dans l'irréversible processus des universités du Togo dans leur marche vers la modernité. Il a réitéré les efforts du gouvernement togolais qui loin de faiblir, s'amplifient malgré les difficultés et contraintes, et a salué la mise en place de ces infrastructures pour l'éducation car la touchant dans toutes ses dimensions structurantes.

Le professeur Kokoroko Dodzi, Président de l'UL a pour sa part lancé un appel

aux étudiants à faire preuve de sagesse, de patience, de civisme et de responsabilités au regard des enjeux de l'heure. Il a relevé sa disponibilité à œuvrer de manière concertée avec tous les étudiants afin de relever l'UL de sa torpeur d'il y a quelques années.

Le Délégué Général de l'UL a remercié les différentes autorités pour ces nouveaux acquis et a appelé toute la communauté estudiantine à en faire un bon usage. Il a néanmoins émis le vœu de



voir rehausser les bourses et allocations estudiantines, construire de nouveaux amphis, salles de cours et cités résidentielles pour l'hébergement des étudiants, ainsi qu'un renouvellement des infrastructures sportives.

Le wifi-campus ainsi inauguré vient lancer le processus de l'e-éducation et a le mérite de connecter les

deux universités du Togo. Il est également disponible aux CHU Campus, Sylvanus Olympio et Kara. Il a fait l'objet d'une convention de partenariat entre les universités du Togo et l'ARTP, de même que le Groupe Togo Cellulaire, pourvoyeur et partenaire incontournable de la révolution.■

Démocrate

Université de Lomé : Le HACAME a célébré son vingt et unième anniversaire

Le Haut Conseil de Coordination des Associations et Mouvements Estudiantins (HaCAME), a lancé les activités commémoratives de sa vingt et unième année d'existence les 17, 18 et 19 janvier derniers à l'Université de Lomé. Le lancement des festivités a été fait par Mme Kpégbah Kafui, deuxième Vice-Présidente de l'UL le 17 janvier, au cours d'une grande conférence débat mise sous le signe de l'engagement des étudiants de l'UL au service du développement par une culture de la paix.

Mme Kpégbah a salué l'engagement civique et citoyen de cette association universitaire en vue d'améliorer les conditions de vie et d'études des étudiants togolais. Pour elle, après 21 ans d'activités, les contextes, enjeux, problèmes et défis ne sont plus les mêmes. Aussi a-t-elle vivement encouragé le HACAME à s'adapter malgré l'usure du temps à son cheval de bataille en l'orientant vers les enjeux de l'heure.

« Face aux nombreux défis auxquels l'UL fait face de nos jours, nous avons besoin non pas des associations

destructrices ou nihilistes, mais des structures associatives qui devront appuyer les autorités universitaires dans leur quête permanente du bien-être de l'étudiant et de toute la communauté universitaire », a-t-elle déclaré.

TCHEDRE Piou, Président en exercice du HaCAME a fait part de son satisfecit par rapport aux différentes avancées notables sur le campus, dues à la culture du dialogue avec les autorités universitaires. Il a salué les nouvelles réalisations, que ce soit des amphis aux routes, en

passant par les bancs publics et le wifi. Il a pour finir plaidé par une revue à la hausse des allocations et bourses estudiantines afin d'aider davantage l'étudiant togolais à mieux vivre dans son environnement d'études.

« Après 21 ans d'existence de son association, le bilan est positif, en ce concerne les revendications relatives à l'amélioration des conditions d'études et de vie des étudiants, et aussi des activités que nous avons mené. Il reste néanmoins beaucoup de choses à parfaire pour un mieux vivre des



étudiants. Il va falloir, par exemple, rehausser le taux des allocations et bourses, et pour que cela soit réalisé nous allons accentuer les démarches que nous avons déjà commencé à cet effet », a confié Tchédre Piou.

Plusieurs activités culturelles, intellectuelles et sportives ont marquées la célébration du 21ème anniversaire du HACAME. Ces

activités ont connu leur apothéose le vendredi dernier avec la finale du tournoi de football organisée et qui a tenu toutes ses promesses. Créé en 1997, le HACAME s'est donné pour mission de défendre les intérêts des étudiants, mais dans un environnement où les ambiances revendicatives doivent être fondées sur le dialogue.■

Démocrate

Tribune

LE COIN JURIDIQUE

L'article 11 alinéa 2 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme dispose « Nul ne sera condamné pour des actions ou omissions qui, au moment où elles ont été commises, ne constituaient pas un acte délictueux d'après le Droit national ou international. De même, il ne sera infligé aucune peine plus forte que celle qui était applicable au moment où l'acte délictueux a été commis ».

Cet article énonce le principe de la légalité des délits et des peines qui découle de la maxime latine : « Nullum crimen, nulla poena sine lege ». Cette maxime suppose que si une personne commet un acte même préjudiciable, immoral ou choquant, tant que le législateur ne l'a pas incriminé dans un texte de loi et interdit sous la menace d'une peine, elle ne peut être punie.

En Droit français, ce principe trouve son fondement dans la Déclaration des Droits de l'Homme de 1789, article 8 : « Nul ne peut être puni qu'en vertu d'une loi établie et promulguée antérieurement

au délit et légalement appliquée ». Le même principe est repris par la Constitution française de la V République en ses articles 34 et 37, par la Convention Européenne de Sauvegarde des Droits de l'Homme et des Libertés fondamentales (CEDH) en ses articles 6-3a et 7, et aussi par le Nouveau Code Pénal français en son article 111-3.

Au Togo, ce principe se fonde sur trois (3) textes fondamentaux à savoir la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948, le Code Pénal du 13 Août 1980 qui dispose en son article 1er que « Nul ne peut être frappé de sanctions pénales qui n'étaient pas prévues par la loi avant la commission de l'infraction ». Et en son article 2 qui dispose que : « Le juge ne peut prononcer la sanction pénale qu'autant que le fait poursuivi était prévu et qualifié par la loi ». De même la Constitution de la IV République, article 19 alinéa 2 « Nul ne peut être condamné pour des faits qui ne constituaient pas une infraction au moment où ils ont été commis ».

Ainsi pour une meilleure

compréhension de ce principe, deux (2) points fondamentaux retiendront notre attention à savoir : l'interprétation restrictive de la loi pénale (I) et la non rétroactivité de la loi pénale (II).

I- L'interprétation restrictive de la loi pénale

Le principe de l'interprétation stricte de la loi pénale trouve son fondement au Togo dans l'article 2 al. 2 du Code Pénal togolais.

La règle ainsi énoncée découle de la légalité des délits et des peines. En effet, le législateur seul a le droit de limiter la liberté des individus en défendant certains actes, sous la menace d'une peine. Ceci étant le juge ne peut se faire législateur, il porterait atteinte aux libertés individuelles.

Il ne peut, sous le prétexte d'interpréter la loi, ajouter à celle-ci et frapper arbitrairement des actes que le législateur n'a pas expressément prévus et punis.

L'interprétation restrictive de la loi pénale qui s'oppose en principe à l'extension de la loi pénale laisse néanmoins deux possibilités au juge à savoir la

possibilité d'extension sous condition de la loi pénale et la possibilité de rectifier les erreurs matérielles.

Le juge a la possibilité d'étendre la loi pénale à des hypothèses que le législateur n'a pas prévues au moment où il édictait la loi. Mais c'est à la condition que ces hypothèses non expressément prévues rentrent dans la formule générale de la loi. En guise d'exemple, la loi du 29 Juillet 1881 punit la diffamation par les journaux, les affiches ou au cours des réunions publiques. Or en cette date, la radio, le cinéma, la télévision n'existant pas encore, le législateur n'a pu prévoir la diffamation commise par ces moyens d'informations. C'est ainsi que la jurisprudence accepte que le juge puisse étendre l'application de la loi pénale de 1881 à ces hypothèses.

De même, le juge peut toujours s'inspirer de la pensée et des intentions du législateur pour rectifier les erreurs matérielles ou grammaticales d'un texte de loi.

II- La non rétroactivité de la loi pénale

Le principe de la non rétroactivité de la loi pénale découle de l'article 1er al. 1er du Code Pénal togolais qui dispose : « Nul ne peut être frappé de sanctions pénales qui n'étaient pas prévues par la loi avant la commission de l'infraction ». Cela veut dire que le juge répressif ne peut en se fondant sur une loi nouvelle, réprimer des actes qui n'étaient pas punis où l'étaient moins sévèrement par la loi en vigueur du moment de leur commission. Ceci étant, une loi pénale qui crée une infraction et qui augmente la peine ne peut s'appliquer aux faits accomplis avant son entrée en vigueur. Une interprétation à contrario et qui constitue une exception à

la non rétroactivité de la loi pénale suppose qu'une loi pénale nouvelle plus douce c'est-à-dire celle où le législateur lui-même atténue la rigueur, la sévérité de la loi ancienne soit appliquée au détriment de l'ancienne loi. De même, la loi pénale rétroagit dans les cas où elle est expressément rétroactive étant donné que c'est le législateur qui a posé le principe de la non rétroactivité de la loi pénale. Donc il n'en est pas lié par celui-ci.

Aussi une loi nouvelle qui modifie simplement le régime des peines sans en changer la nature est rétroactive. De plus les lois qui instituent des mesures de sûreté et non des peines ou encore la loi interprétative c'est-à-dire celle qui précise le sens d'une loi antérieure et faisant corps avec la loi qu'elle interprète, rétroagissent.

Collectif des Juristes et Promoteurs des Droits Humains pour un Développement Durable (C.J.P.D.H.2D)



Récupéré N°0416/23/12/10/HAAC du 23 décembre 2010

Directeur de la Publication
PETCHEZI P. D. Fabrice

Comité de Rédaction
PETCHEZI Fabrice
Alain TCHEDRE
Prosper AWIH
Dick MESSAN (Stagiaire)

Correcteur
S. Didier
Infographie
JPB

Adresse
Route du Contournement CEDEAO,
Agoè Démakpoè, non loin des rails
Tél: +228 90 15 87 53
+228 22 42 83 46
13 BP 152 Lomé-TOGO

Imprimerie
La Colombe
Tirage

Football D1 les résultats de la 13e journée

Le championnat national de football de première division s'est joué ce week end. Voici les résultats des différentes confrontations. A Lomé Agaza et Dyto se séparent sur un match nul un but partout. A Tsevié Maranatha contraint Espoir de la localité a nul vierge.

A TchambaKoroki nouveau leader avec 26 points arrache les trois points du jour grâce à un score écriqué 1 but à 0 face l'ASCK de Kara. Pendant ce temps Askoreussi un hold up à Dapaong en battant Foadan par un but à zéro. Kotoko de Lavié s'incline à domicile 1 contre 2 face à



Gbikinti de Bassar. A Kpalimé Gomido bat Sémassi sur la plus petite des marques. L'AS OTR prend le dessus à Sokodé devant UNISPORT score 2 buts à zéro même score à Notse ou Ange s'incline devant l'ASTOGO PORT.

A l'issue donc de cette journée, Koroki est leader avec 26 points suivi de Gomido 25 points la 3E marche du podium est occupé par l'AS TOGO PORT. KOTOKO ferme la marche avec seulement 4 points.

Journées de promotion du civisme fiscal à l'Office Togolais des Recettes : Un gala de football a lancé les activités

Dans la fièvre des journées de promotion du civisme fiscal que s'apprête à organiser l'Office Togolais des Recettes (OTR), un festival de football organisé et déroulé le samedi dernier sur le terrain de la JCA d'Agoè-Nyivé. Il a mis aux prises quatre (4) sélections notamment Commissariat Général de l'OTR et des Services Généraux (CG-CSG), l'équipe du Commissariat des douanes et des droits indirects et du Commissariat des Impôts (CDDI-CI), l'équipe des Médias Partenaires et celle enfin de l'Union des Professionnels Agréés en Douane (UPRAD).

Pour M. Adoyi Essowavana, Commissaire des Impôts à l'OTR, cette compétition a consolidé les liens de l'office avec ses partenaires.

« Notre vision, en organisant cette compétition est de faire en sorte qu'il y ait une bonne ambiance entre lui et les partenaires qui l'accompagnent tous les jours dans l'accomplissement de sa mission et nous en sommes satisfaits. Nous saluons donc l'ambiance conviviale de Fair-play qui a prévalu et quelle que soit l'issue, c'est l'OTR qui a gagné. », a-t-il déclaré.

Les débats proprement dits ont été houleux. En première



demi-finale, le CG-CSG a été battu (0-1) par le CDI-CI. La seconde rencontre qui a mis aux prises les Médias partenaires et l'UPRAD s'est soldée par un score nul de un but partout. La fatidique séance des tirs aux buts n'a pas souri aux professionnels des médias qui se sont inclinés à un tir contre quatre. L'UPRAD, vainqueur de la précédente édition de cette compétition réitère une fois de plus l'exploit en venant à bout du CDDI-CI par la plus petite des marques (1-0) et s'adjuge le trophée mis en jeu. Des récompenses ont été remises à chaque équipe, le tout dans

une ambiance festive.

Egalement au menu de ces journées de promotion du civisme fiscal, nous avons les journées portes ouvertes de l'OTR les 25, 26 et 27 janvier prochains, la célébration de la Journée internationale des douanes et celle de la journée du contribuable, journée au cours de laquelle les meilleurs contributeurs où qu'ils soient sur toute l'étendue du territoire, petite, moyenne ou grande entreprise, seront primés pour leurs efforts, leur valeur ajoutée à l'économie nationale et sens du civisme fiscal.

« Ce sera une occasion pour nous d'encourager tous les opérateurs économiques à emprunter le pas de ces derniers afin que le Togo soit un pays développé », a conclu le Commissaire des Impôts.■

Démocrate

Littérature :

Tous coupables dans « L'autre coupable » de Jonas A. Daou

« Pour le dernier contrôle de l'inspection d'État, le P-DG avait reçu en personne et le premier les inspecteurs et après un quart d'heure d'entretien, il les avait congédiés avec chacun une enveloppe pleine de billets de banque. À peine 72 heures passées dans la société, les inspecteurs étaient-ils repassés lui témoigner leur gratitude et lui assurer que tout allait bien dans sa société ? De nouvelles enveloppes avaient circulé et, un déjeuner plus tard, tout le monde était content. Le P-DG pouvait continuer son « travail ». (Page 40)

C'est par des scènes, cocasses à l'image de celle-ci que Jonas A. Daou décrit, dans son roman, *L'autre coupable*, l'imbroglio de la corruption qui gangrène les entreprises et administrations et porte un coup dur au développement du continent africain.

Son héros, Toumy, bien qu'il soit entraîné dans la spirale des pratiques, des relations sociales et des connexions d'un patron sans scrupule avec les membres de son clan, démontre le succès de l'abnégation et de la persévérance sur la cupidité. Le rôle qu'il doit jouer dans ce méli-mélo où chacun a ses responsabilités, Toumy le tire de l'exemple des animaux, tel un fabuliste : « Il vit une



brebis avec ses deux petits traverser la route et il décéléra pour les laisser passer. Les agneaux suivaient leur mère, tel un guide... il remarqua une poule et ses poussins sur un petit

dépotoir. La poule grattait le sol de ses pattes et semblait indiquer à ses petits, par un cliquetis du bec, où ils devaient picorer. C'était beau ! ... Il dut encore ralentir pour laisser passer un berger peul

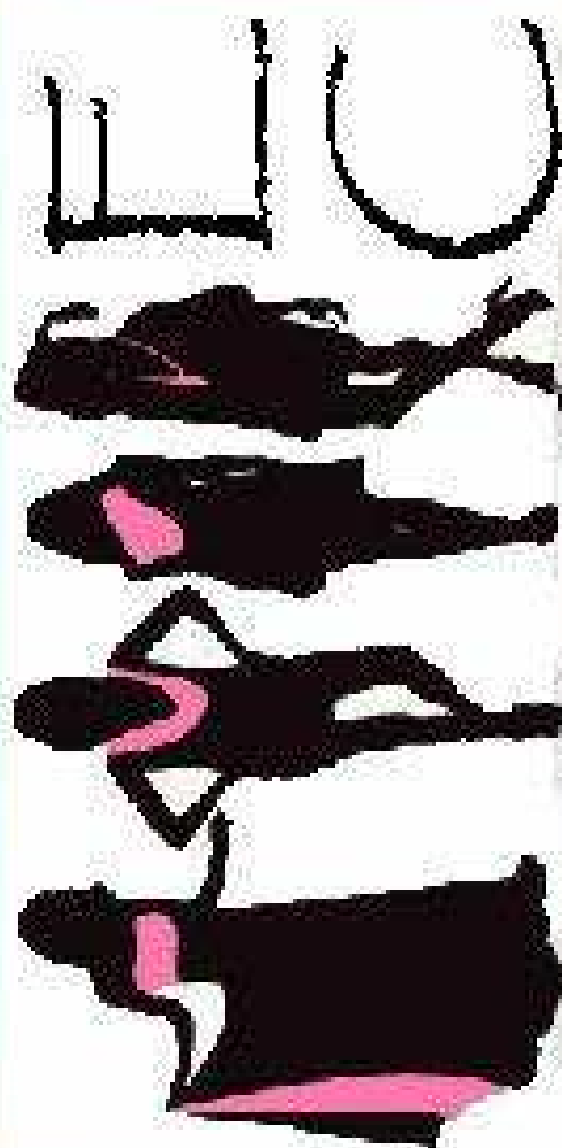
avec son troupeau de bœufs. Avec un bâton, le pasteur guidait son troupeau et ramenait les bêtes qui déviaient du bon chemin... », raconte Jonas A. Daou à la page 98 de son roman avant

de s'interroger : « Ce geste inspira Toumy. Il se demanda si c'était le pasteur, la poule ou la brebis qui servait de guide à ses petits. Il réfléchit longuement pour voir où il devrait se situer. Était-il un guide ou devrait-il se faire guider ? ».

C'est autour de ces questionnements que la trame se ficèle, que l'histoire se délie au fil de la narration. Occasion pour l'auteur de mettre en exergue les responsabilités de chacun dans les défaillances de la marche vers le développement.

D'une grande richesse thématique et stylistique, *L'autre coupable* paraît aux éditions L'Harmattan, dans la collection Ecrire l'Afrique. Son auteur, Jonas A. Daou, togolais, est un chef d'entreprise passionné des questions de développement.■

Paul KAT



Organisation d'événement et Placement d'Hôtesse

Expertes Concept fais le lancement
de son quizz dénommé

«*Touch blossom tea*»

Date : 24 janvier 2018

Lieu : Brother Home

Heure : 9h 00

Expertes Concept la touche spéciale

N.B : Entrée sur invitation

Contact : 99 00 85 27
Whatsapp : 90 71 38 69
Bureau : 22 34 41 14
Facebook : Expertes



Conducteurs de Taxi et de Taxi - moto,
PAYEZ facilement l'IRTR
à partir de votre mobile



***145*6*5*2#**



Saisissez le numéro d'immatriculation de l'engin

*(Exemple : TG **** BG)*

**Vous recevez la notification d'imposition
précisant le montant à payer**

Confirmez le paiement

**Saisissez votre code secret de compte TMoney
pour valider la transaction**

*Vous recevez enfin un message de validation ou de l'invalidation de
l'opération.*

FEDERER POUR BATIR
www.otr.tg